



ACCIDENT-PRIX DU GRUTAGE- RESPONSABILITE DE LA VILLE

Par **pasdeloup**, le 07/11/2009 à 12:37

Bonjour,

Le mercredi 21 octobre à 20h30 j'ai eu un accident de voiture sur Marseille: j'ai perdu le contrôle de ma voiture sur le rond point de Ste Marthe, la voiture a fait un tête à queue. Ayant perdu le contrôle de mon véhicule celle-ci a percuté le trottoir. Ce trottoir étant surmonté de bloc en béton (hauteur: 30 cm), la roue qui a encaissé le choc a par conséquent été endommagée ainsi que la transmission s'y raccordant et ma voiture s'est retrouvée en équilibre sur ces blocs de béton. Suite à cet accident j'ai appelé l'assistance pour faire remorquer mon véhicule. Une première dépanneuse s'est rendue sur place mais le dépanneur a estimé qu'il n'était pas en mesure d'évacuer le véhicule (car à cheval sur les blocs de béton) L'assistance a donc fait appel à un remorqueur équipée d'une grue. Or j'avais insisté pour connaître le prix d'une telle intervention, l'assurance ne couvrant le remorquage qu'à hauteur de 300 euros. Le remorqueur a assuré qu'il allait tout faire pour que le prix de l'intervention tienne dans cette enveloppe. L'intervention devait se faire le matin. Or l'intervention a été réalisée de nuit donc majorée, et de plus le remorqueur a établi une facture s'élevant à 930 euros! J'ai donc dû payer 630 euros pour une simple évacuation de mon véhicule. Si on m'avait annoncé un tel prix, je me serais débrouillé par mes propres moyens: en effet une 206 à cheval sur un bloc de béton peut être évacuée à l'aide de quatre personnes en la soulevant.

Je souhaiterais savoir ce que je peux faire contre ce dépanneur qui semble de toute évidence malhonnête, que puis-je attendre de l'assurance?

Dans un deuxième temps je voulais savoir si j'avais des recours contre la ville de Marseille ou la DEE concernant le rond point sur lequel j'ai eu mon accident: Au moins quatre voitures ont fait des tête à queue exactement au même endroit que moi (mais ils ne se sont pas percutés les blocs de béton) De plus sur le lieu de mon accident j'ai récupéré des morceaux de carrosserie d'autres véhicules. Ce rond point semble être connu pour être très dangereux. Que puis-je espérer de la ville de Marseille ai-je des recours? Qui contacter? Les réparations minimum de mon véhicule m'ont coûté 1247 euros, si on ajoute les 600 euros de dépannage j'en suis déjà pour 1847 euros. Je ne travaille que depuis un an et une telle somme est considérable pour moi. J'attends votre réponse avec impatience en espérant que vous serez en mesure de m'aider et de me conseiller.

Par **razor2**, le 07/11/2009 à 16:24

Bonjour, si ce rond point est, comme vous dites, "connu pour être dangereux", il faut alors

l'aborder à une vitesse suffisant faible pour ne pas perdre le contrôle de son véhicule. La mairie de Marseille n'est pour rien dans le fait que vous ayez perdu le contrôle de votre véhicule...